

**Contrat Local de Santé  
De VICHY**

ENTRE : L'Agence Régionale de Santé, représentée par Monsieur François DUMUIS,  
Directeur Général,

ET : Le Centre Communal d'Action Sociale de Vichy représenté par Monsieur Claude  
MALHURET, Président.

Le Centre Hospitalier Jacques Lacarin, représenté par Monsieur Thierry GEBEL,  
Directeur.

L'A.N.E.F., représenté par Monsieur François ROCHE, Président.

La Mutualité Française Auvergne représentée par Monsieur Marc AUBRY,  
Président.

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L1434-2, L1434-16, L1434-17, R1434-7  
et L1435-1,

Vu le décret n°2010-514 du 18 mai 2010 relatif au projet régional de santé,

Vu le projet régional de santé d'Auvergne 2012-2016, adopté par arrêté du Directeur général de  
l'Agence Régionale de Santé en date du 25 avril 2012,

Vu le programme territorial de santé de Vichy présenté à la conférence de territoire de l'Allier,

Vu la délibération en date du 13 janvier 2014, du conseil d'administration du Centre Communal  
d'Action Sociale autorisant le Président à signer le présent contrat,

## I – PRESENTATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Le contrat local de santé répond aux deux principales finalités de la nouvelle politique régionale de santé qui sont de réduire les inégalités territoriales de santé et de décloisonner les réponses de santé. L'article L 1434-17 de la loi prévoit que « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social ».

Ce nouvel instrument doit permettre d'agir sur des problèmes ciblés par territoire, dans un cadre fixé par le projet régional de santé, avec des acteurs volontaires pour contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population. Sur la base du diagnostic propre au territoire concerné, les actions peuvent porter sur un ou plusieurs déterminants de santé, qu'il s'agisse de comportements, d'environnements, ou d'organisation des réponses de santé.

Le contrat local de santé est l'instrument de la consolidation du partenariat local sur les questions de santé ; il a pour objectif de soutenir des dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains ou ruraux.

La loi HPST prévoit que le contrat local de santé porte sur la promotion de la santé, la prévention, dont les problématiques de santé environnement et de santé au travail, les soins ambulatoires et hospitaliers, l'accompagnement médico-social, et au besoin la surveillance sanitaire.

Le préalable à tout contrat local de santé est la production d'un diagnostic, réalisé sur la base des « portraits de santé », et complété par la connaissance locale des besoins et des réponses existantes. En effet, en fonction des besoins du territoire, les actions pourront porter sur un ou plusieurs des domaines visés par la loi.

Le contrat local de santé vise par des actions coordonnées de ses signataires à améliorer :

- des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent à plus ou moins long terme l'état de santé de la population (problème de pollution, enclavement et difficultés de transport...)
- l'accès des personnes aux services de santé dans toutes leurs composantes : prévention, soins, prise en charge médico-sociale.

### ENJEUX ET OBJECTIFS

Le diagnostic santé mené dans le cadre du programme territorial de santé a permis de faire apparaître les caractéristiques suivantes du BSI de Vichy qui rejoignent en grande partie celles constatées au sein de la région Auvergne :

- Une densité de population très hétérogène entre les secteurs ruraux et urbains (71% de la population vit dans l'espace à dominante urbaine).
- Un vieillissement de la population : le pôle urbain de Vichy a la part des personnes de 75 ans et plus parmi les plus élevée des pôles urbains de France.
- Un isolement des personnes âgées (46% des 75 ans et plus vivent seuls)
- Une fragilité économique : près de 20% de la population du BSI vit avec un bas revenu.
- Des problèmes de santé : une mortalité prématurée supérieure à la moyenne régionale (35% des décès prématurés sont considérés évitables car liés à des facteurs de risques individuels), une surmortalité par maladies de l'appareil circulatoire, des problèmes d'obésité observés chez des jeunes enfants, des problèmes spécifiques de santé et d'accès aux soins pour les publics fragilisés.

En ce qui concerne l'offre de premier recours : deux bassins de proximité Lapalisse et Chantelle classés en zone sont très fragile, un BSP le Mayet de Montagne classé en zone fragile et une part élevée de professionnels de santé âgés de plus de 55ans.

Une offre de prévention variée avec la présence de dispositifs spécifiques (Addictions, PASS, SASPP, maison des Adolescents, Equipe mobile de psychiatrie, Lits Halte-soins santé ...). Une articulation santé/social et une coordination des acteurs locaux à renforcer dans le cadre de parcours de soins.

L'offre d'hébergement pour personnes âgées est plus élevée que le taux d'équipement de la région mais avec un faible nombre de lits conventionnés aide sociale notamment sur l'agglomération de Vichy. Une diversification des réponses en cours, notamment pour les personnes atteintes d'Alzheimer (PASA, accueil temporaire, accueil de jour...), mise en place d'une MAIA.

En ce qui concerne l'offre médico-sociale pour enfants et adultes handicapés, la structuration au sein du territoire est bien engagée avec le groupement SAGES.

La ville de Vichy a retenu les thématiques suivantes :

**Prévention** : nutrition, lutte contre l'obésité, prévention bucco-dentaire, prévention des maladies cardio-vasculaire, la politique vaccination, le dépistage des cancers, la prévention et l'accès aux soins des publics fragiles.

#### **ARTICLE 1 : PERIMETRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE**

Le périmètre du contrat local de santé choisi concerne les dispositifs présents sur le territoire de la ville de Vichy en contact avec des publics fragiles. Il pourra, le cas échéant, être étendu par avenant à d'autres territoires.

#### **ARTICLE 2 : DEFINITION DE(S) L'ORIENTATION(S) STRATEGIQUE(S) (EN REFERENCE AU PTS)**

Le Contrat Local de Santé cible les orientations stratégiques suivantes :

- Améliorer la couverture vaccinale
- Améliorer l'accès à la prévention et aux soins des publics fragiles
- Promouvoir et décliner le plan national nutrition santé
- Renforcer les articulations entre le milieu du sport et la santé pour les patients atteints de maladies chroniques
- Promouvoir et développer les actions de prévention afin de lutter contre les maladies chroniques

Dans cette perspective, pour toute personne s'adressant aux dispositifs présents sur le territoire, il vise à :

- Améliorer l'accès aux dispositifs de prévention et d'accès aux soins, des jeunes en situation précaire par une meilleure coordination des acteurs.
- Promouvoir les comportements favorables à la santé : nutrition, activités physiques, couverture vaccinale, prévention des maladies chroniques.
- Impulser et organiser les coopérations et articulations entre le milieu du sport et la santé.

#### **ARTICLE 3 : DEFINITION DES ACTIONS PAR ORIENTATION**

Cette orientation stratégique majeure se décline en plusieurs actions : voir description en annexe.

## **ORIENTATION STRATEGIQUE 1 Améliorer la couverture vaccinale.**

**Action 1 Optimiser l'action des dispositifs de prévention et d'accès aux soins présents sur la ville en vue de contribuer à la politique vaccinale.**

CONSTAT : Activité en baisse du centre de vaccination.

OBJECTIF : Valoriser, créer du lien, rendre lisible les actions pour mieux atteindre les objectifs fixés dans le schéma prévention en matière de couverture vaccinale.

## **ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : Améliorer l'accès à la prévention et aux soins des publics fragiles, promouvoir l'activité physique pour une meilleure hygiène de vie.**

**Action 1 : Contribuer à la création d'un pôle de santé publique par la mise en place d'un partenariat renforcé entre la PASS (CHJL), le SASPP (ANEF), le CCAS de la ville de Vichy.**

CONSTAT : Des dispositifs sur la ville de Vichy pour les publics fragiles implantés sur des lieux différents, rendant les démarches plus difficiles pour les usagers et ne favorisant pas la mobilisation coordonnée des acteurs.

OBJECTIFS : Renforcer les articulations entre les dispositifs en vue de faciliter l'accès aux soins des publics en situation précaire par une meilleure coordination et un rapprochement des services.

**Action 2 : Création d'une consultation bucco-dentaire.**

CONSTAT : Des besoins en soins bucco-dentaires non couverts pour les publics fragiles repérés par les dispositifs d'accès aux soins existants.

OBJECTIFS : Garantir l'accessibilité aux soins pour l'ensemble des publics, répondre aux besoins spécifiques des publics précaires, agir plus précocement, renforcer la prévention.

**Action 3 : Mettre en place un dispositif d'accompagnement spécifique vers une pratique régulière des activités physiques et sportives pour les publics en situation précaire en lien avec les structures d'hébergement.**

CONSTAT : Un public peu sensible aux actions de prévention, difficile à mobiliser sur des activités physiques pour améliorer leur hygiène de vie.

OBJECTIFS : Concevoir un programme adapté pour favoriser l'accès aux installations sportives municipales par la mise place d'ateliers.

## **ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : Promouvoir et décliner le plan national nutrition santé.**

**Action 1 Valoriser les actions de la ville dans le cadre du programme national nutrition santé, en particulier en faveur des populations fragilisées.**

CONSTAT Identification de problèmes d'hygiène alimentaire, d'obésité.

OBJECTIF Mise en synergie des acteurs autour des actions en nutrition, signature de la charte « ville active PNSS », promotion d'une alimentation saine et équilibrée par le développement d'actions.

## **ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : Renforcer les articulations entre le milieu du sport et de la santé pour les patients atteints de maladies chroniques- Parcours de santé.**

**Action 1 Mise en place de programmes personnalisés au réentrainement physique dans le cadre d'un partenariat entre le CREPS et les acteurs locaux (CHJL, médecins généralistes, réseaux...), ETAP Auvergne.**

**CONSTAT :** L'activité physique participe à la prévention et doit être mieux intégrée à la prise en charge des patients porteurs de maladies chroniques.

**OBJECTIF :** Réentraînement physique des personnes atteintes de maladies chroniques.

**Action 2 :** Créer un réseau régional de professionnels de santé et du monde sportif pour une pratique de l'activité physique au bénéfice de porteur de maladies chroniques. EFFORMAUV.

**CONSTAT :** Besoin de professionnalisation pour l'élaboration de programmes d'activité physique adaptés aux pathologies chroniques. Besoin d'acquérir une culture commune.

**OBJECTIF :** Former et créer un réseau régional de professionnels de santé et du sport pour une pratique de l'activité physique en toute sécurité au bénéfice des porteurs de pathologies chroniques.

**ORIENTATION STRATEGIQUE 5 :** Promouvoir et développer les actions de prévention afin de lutter contre les maladies chroniques. Actions multi-partenariales

**Action 1 :** Prévention des maladies chroniques (maladies cardio-vasculaires et cancers).

Mise en place de journées d'information, de dépistages cardiovasculaires avec promotion de l'activité physique, dans un cadre multi-partenarial (Mutualité Française Auvergne – CPAM – Centre Hospitalier de Vichy – Réseau Vichy Diabète – DDCSPP et Associations sportives – CREPS – CCAS de Vichy), et organisation de journées de sensibilisation aux dépistages organisés des cancers (ABIDEC).

- Au cours de ces journées de prévention des maladies cardiovasculaires, il sera proposé un parcours gratuit à destination du tout public afin de promouvoir l'adoption de comportements favorables à la santé en agissant sur les facteurs de risques (dépistages cholestérol – diabète – hypertension), conseils en matière de diététique et d'équilibre alimentaire, promotion de l'activité physique par le biais de tests et d'initiation à des séances de découverte.  
- Seront également relayées les campagnes de dépistages organisés des cancers, en insistant sur les bénéfices du dépistage et en préconisant les tests.

**CONSTATS :** \*Nécessité de sensibiliser la population sur les facteurs de risques liés aux maladies cardio-vasculaires afin de les prévenir.

\* Détectés tôt, les cancers du sein et colorectal peuvent être guéris dans 9 cas sur 10, d'où l'intérêt de promouvoir leur dépistage.

**OBJECTIFS :** \*Promouvoir de bonnes pratiques pour éviter les risques cardio-vasculaires et favoriser une bonne hygiène de vie. Détecter les personnes à risques et proposer un suivi et des activités leur permettant d'agir sur leur santé. Mise en place d'ateliers cuisine et de conseils personnalisés par Mutualité Française Auvergne, le Réseau Vichy Diabète et le Centre Hospitalier de Vichy Informations générales délivrées par la CPAM de l'Allier : Sophia et ou santé active, le Réseau Vichy Diabète et le Centre Hospitalier de Vichy.

\*Organiser et mettre en place des journées de sensibilisations au dépistage des cancers lors de manifestations grand public ou au sein de structures accueillant des populations concernées par les tranches d'âge ciblées.

## ARTICLE 4 : LE PILOTAGE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE :

**1/Mise en place de responsable par thématique :** Chaque fiche action fait l'objet de la désignation d'un responsable chargé de l'animation et de la coordination des partenaires associés à la thématique retenue et porteurs d'actions. Il est chargé du suivi de l'action et de la présentation de bilans d'étapes réguliers au comité de suivi.

- **Fiche action n° 1-1 : Politique vaccinale.**  
Responsable : Mme Caul-Futy, CCAS.
- **Fiche action n° 2-1 : Accès aux soins des publics fragiles : création d'un pôle de santé.**  
Responsables : Mme Caul-Futy, CCAS, Mme Cesari, service social du CHJL, Mme Mazel, CHRS.
- **Fiche action n° 2-2 : Création d'une consultation bucco-dentaire.**  
Responsable : Mme Cesari, service social du CHJL.
- **Fiche action n° 2-3 : Mise en place d'un programme spécifique vers une pratique régulière des activités physique et sportives. Publics précaires.**  
Responsable : M. Bizet, DDCSPP.
- **Fiche action n°3-1 Promotion du programme national nutrition santé**  
Responsable : Mme Caul-Futy, CCAS.
- **Fiche action n°4-1: Partenariat santé/sport : ETAP Auvergne :** Education à visée thérapeutique sous la forme d'un programme de réentraînement à l'effort.  
Responsable : Mme Rance, CREPS.
- **Fiche action n°4-2 : Partenariat santé/sport : EFORMAUV,** Former et créer un réseau régional de professionnels de santé et du monde sportif pour une pratique de l'activité physique au bénéfice des porteurs de maladies chroniques.  
Responsable : Mme Rance CREPS.
- **Fiche action n°5-1 : Prévention des maladies chroniques. mise en place de journées d'information et de dépistages (maladies cardio-vasculaires et cancers).**  
Responsables : Mme Renoux Mutualité Française Auvergne, Mme Chassot CPAM, Mme Aguiléra UTEP-Réseau diabète (CHJL).

## **2/ Le suivi de l'ensemble des actions du CLS**

Les responsables d'actions seront chargés d'élaborer des outils de suivi (tableaux de bord, recensement des données). Le CCAS sera chargé du secrétariat du comité de suivi.

La composition du comité de suivi est la suivante :

Un représentant du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Vichy

Un représentant de la Délégation territoriale de l'ARS de l'Allier

Les responsables d'actions

Les partenaires signataires

Les partenaires associés

Le comité de suivi se réunira dès lors qu'il conviendra d'établir le bilan annuel des actions menées. Il procédera à l'évaluation de ces actions et sera force de propositions pour les années suivantes en tenant compte des difficultés rencontrées et des inflexions qu'il pourrait être nécessaire d'engager.

Le comité se réunit en séance supplémentaire chaque fois que cela est nécessaire ou à la demande d'un des signataires.

A l'initiative du comité de suivi, des groupes de travail pourront être formés afin de formuler des propositions.

### **3/ Comité de pilotage**

Le comité de pilotage est composé du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, des présidents des partenaires signataires ou de leur représentant, et d'autres représentants des membres du comité de suivi en tant que besoin.

Le comité de pilotage examine les travaux du comité de suivi et prend les décisions de reconduction, et de réorientations des actions.

Il peut inviter des partenaires du contrat local de santé.

#### **ARTICLE 5 : LA DUREE DE VALIDITE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE**

Le présent contrat prend effet à la date de sa signature pour la durée correspondant à la période de validité du PRS Auvergne (2012-2016).

Au cours de sa période de validité, le contrat local de santé peut être modifié par avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties.

#### **ARTICLE 6 : LE FINANCEMENT**

Les signataires s'engagent à mobiliser les moyens permettant la mise en œuvre des orientations et actions du présent contrat, dans le respect de leurs champs de compétence respectif.

Cette mobilisation de moyens se fait dans le respect des décisions prises par chaque autorité signataire, et dans le respect de leurs procédures respectives (autorisation, attribution de crédits...).

Chaque année, le comité de pilotage examine, sur présentation du comité de suivi, la programmation prévisionnelle pluriannuelle de mise en œuvre du Contrat Local de Santé.

Cette programmation pluriannuelle doit notamment permettre aux différents partenaires d'élaborer la programmation concertée annuelle et pluriannuelle de leurs moyens, qui soit la mieux adaptée à la poursuite des objectifs du Contrat Local de Santé.

#### **ARTICLE 7 : L'EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE**

Chaque année, un bilan annuel du Contrat Local de Santé est réalisé pour évaluer la mise en œuvre de ces objectifs.

Au cours de sa dernière année de validité, un état synthétique des bilans annuels est réalisé. Les résultats de cet état sont présentés au comité de pilotage au moins trois mois avant la date d'échéance du Contrat Local de Santé.

#### **ARTICLE 8 : LA PROROGATION – LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT LOCAL DE SANTE**

En fonction des résultats de l'évaluation décrite à l'article 7 du présent contrat, le Contrat Local de Santé peut faire l'objet soit d'une prorogation soit d'un renouvellement en accord avec les parties.

Les signataires préciseront le cas échéant les modalités de prorogation ou de renouvellement du précédent contrat.

**ARTICLE 9 : LA RESILIATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE**

Le précédent contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois à l'avance.


Fait à Vichy.

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de Santé,



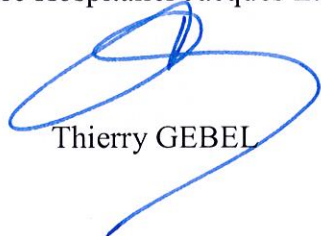
François DUMUIS

Le Président du CCAS



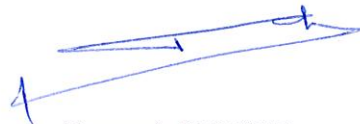
Claude MALHURET

Le Directeur du  
Centre Hospitalier Jacques Lacarin,



Thierry GEBEL

Le Président de l'ANEF,



François ROCHE

Le Président de la Mutualité  
Française Auvergne,



Marc AUBRY



**ANNEXE 1**

**- FICHES ACTIONS DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DE VICHY**

## ORIENTATION STRATEGIQUE 1

### Fiche Action1- 1 : Promouvoir la vaccination

AXE D'INTERVENTION	Promouvoir une approche globale des déterminants de santé, contribuer à la politique vaccinale et améliorer la couverture vaccinale.
Intitulé de l'action	Optimiser l'action des dispositifs de prévention et d'accès aux soins présents sur la ville en vue de contribuer à la politique vaccinale. Promouvoir le centre de vaccination de Vichy.
Objectif de l'action	Améliorer la couverture vaccinale de la ville de Vichy et des communes rattachées au centre de vaccination de Vichy.
Action de l'agence	Convention d'objectif et de financement du centre de vaccination. Suivi de la mise en œuvre et Evaluation.
Action de la ville ou de la CPAM	Mise en œuvre de tout moyen pour relancer l'activité vaccination.
Public ciblé	Tout public. Le public prioritaire retenu dans la politique de couverture vaccinale (ROR). Les publics fragilisés.
Etapas de l'action	*Campagne de communication au centre de vaccination. *Campagne de communication autour de celui-ci (affiches). *Exposition sur la vaccination. *Campagne de communication dans les journaux locaux et gratuits. *Développement de partenariats (CPAM) pour intervention spécifique. *Adaptation des plages d'accueil. *Délocalisation des vaccinations dans certains quartiers (éloignés ou prioritaires). *Mise en place d'actions d'information sur la vaccination (et vérification des carnets de vaccination) en direction des professionnels et des différents publics (Ex : associations, mission locale, FJT, CHRS, SASPP, ISBA, ...) *Développement de ces actions pour les communes rattachées

	<p>au centre de vaccination de Vichy en partenariat avec les CCAS. *Participation à la semaine européenne de la vaccination.</p>
Partenaires de l'action	CCAS, Médecine du travail, ISBA, Pôle médico-sportif, CPAM, SASPP, Mission locale,...
Moyens prévus pour l'action	<p>-Contrat pluri-annuel d'objectifs et de moyens, convention de financement ARS du centre de vaccination -Subvention de l'ARS -Affiches, brochures, cartes de visite -Moyens humains</p>
Indicateur d'évaluation de l'action	<p>Nombre de personnes venues se faire vacciner sur N. Comparaison avec N-1. Nombre de personnes qui viennent se renseigner au Centre de Vaccination suite aux diverses actions. Nombre d'actions avec des partenaires. Nombre d'actions menées hors les murs.</p>

**Responsable Fiche action :**

**Mme CAUL-FUTY**  
Directrice du CCAS

**Contact :**

**Melle WITTMANN Sabrina**  
Infirmière du centre de vaccination  
Tel : 04 70 97 18 55

## ORIENTATION STRATEGIQUE 2

### Fiche Action 2- 1 : Création d'un pôle de santé publique

AXE D'INTERVENTION	L'accès aux droits, aux soins et à la prévention des publics vulnérables par la mise en place d'actions coordonnées.
Intitulé de l'action	Mise en place d'un pôle de santé publique par la coordination, le rapprochement et la mutualisation des dispositifs existants.
Objectif de l'action	<ul style="list-style-type: none"><li>*Identifier les acteurs des domaines sanitaires, social et médico - social en relation avec le public concerné.</li><li>*Renforcer les dispositifs existants par le biais d'une mutualisation des moyens.</li><li>*Simplifier et rendre accessible la démarche d'accès aux soins et de prévention.</li><li>*Renforcer la coordination des dispositifs existants.</li><li>*Elaborer un projet de santé commun.</li><li>*Contribuer à l'instauration d'un lieu de veille sanitaire et sociale.</li></ul>
Action de l'agence	<ul style="list-style-type: none"><li>-Animation territoriale</li><li>-Convention d'objectifs et de financement des dispositifs de prévention et de soins</li></ul>
Action des signataires du CLS	Contribuer à l'orientation et l'accompagnement vers le dispositif d'accès aux soins des publics fragiles, chacun dans son domaine de compétences.
Public ciblé	Population précaire, vulnérable. Population en rupture de soins.
Etapes de l'action	<ul style="list-style-type: none"><li>-Choix d'un lieu.</li><li>-Partenariat SASPP-PASS-centre de vaccinations.</li><li>-Création d'une M.I.G. P.A.S.S.</li><li>-Développement du réseau des acteurs en lien avec la précarité et création d'outils d'information.</li><li>-Réunion de travail avec tous les acteurs concernés par l'accès aux soins du public cible.</li><li>-Rédaction d'une charte du réseau de soins et formalisation de la participation des acteurs (conventions).</li><li>-Description des modalités concernant le dispositif et l'organisation du fonctionnement de la structure.</li><li>-Présentation du dispositif aux acteurs en contact avec la population ciblée.</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mise en place des plages de consultations (médicales, bucco dentaires.....)</li> <li>-Mise en œuvre de programmes (vaccination, conduites à risques, ouvertures de droits ...)</li> <li>-Actions ponctuelles de partenaires (ateliers, séances d'information)</li> <li>-Evaluation des actions et impact.</li> </ul>
Partenaires de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Professionnels du secteur social et médico-social : CG, CCAS, ANEF, mission locale, CADA, ADSEA, FJT.....</li> <li>*Professionnels sanitaires : médecins chirurgiens dentistes, CH (PASS, EMP....)</li> <li>*Organismes : CPAM, ISBA, mutualité, CSAPA...</li> </ul>
Moyens prévus pour l'action	<p>Moyens techniques et matériels : mise à disposition d'un local, de mobilier.</p> <p>Moyens humains : mise à disposition des professionnels (CH – ANEF-CCAS-ISBA.....).</p> <p>Moyens financiers : ARS (MIG PASS), la ville (CUCS), SASPP.</p>
Indicateurs d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mobilisation multi partenariale.</li> <li>-Appropriation locale du projet.</li> <li>-Identification d'un réseau de professionnel qui « se reconnaît ».</li> <li>-Taux de fréquentation de la structure.</li> <li>-Participation multi partenariale effective.</li> <li>-Satisfaction des partenaires.</li> <li>-Nombre et profil des personnes suivies intégrant le dispositif (âge, situation sociale, pathologies, problématiques médicales repérées.....).</li> <li>-Origine des demandes.</li> </ul>

**Responsables Fiche action:**

**Mme CAUL-FUTY,**

Directrice du CCAS

**Mme CESARI,**

Cadre du service social Centre Hospitalier Jacques Lacarin

**Mme MAZEL,**

Cadre CHRS

**Contact :**

**Mme MAZEL,**

Tel : 04 70 31 44 88

## ORIENTATION STRATEGIQUE 2

### Fiche Action2-2: Création d'une consultation bucco-dentaire

AXE D'INTERVENTION	Accès aux soins - Santé Bucco-dentaire
Intitulé de l'action	Améliorer la santé bucco dentaire des personnes en situation de précarité.
Objectif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Privilégier la prévention pour éviter des soins exclusivement curatifs.</li> <li>-Garantir l'accessibilité aux soins pour l'ensemble des publics.</li> <li>-Optimiser les pratiques pour dispenser l'acte le plus adapté à chaque patient.</li> <li>-Adapter l'offre de santé et de soins pour les populations à besoins spécifiques.</li> <li>-Accompagner ce public pour une insertion dans le parcours de soins de droit commun.</li> </ul>
Action de l'agence	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Animation territoriale</li> <li>-Convention d'objectifs et de financement des dispositifs de prévention et de soins</li> </ul>
Action du CCAS, du CH, de l'ANEF	Contribuer à la mise en place d'une consultation bucco-dentaire, chacun dans son domaine de compétences.
Public ciblé	Population en situation de précarité et nécessitant des soins bucco-dentaires.
Etapas de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Inscription de cette consultation au titre de la PASS dans une structure repérée.</li> <li>*Rédaction d'une convention entre les partenaires concernés et mobilisés.</li> <li>*Délivrance des soins au sein de la structure.</li> <li>*Accompagnement social des bénéficiaires des soins dans les démarches d'ouverture de droits (CMU, CMUC, AME...).</li> <li>*Réorientation dans un second temps des personnes pouvant s'inscrire dans le droit commun.</li> <li>*Présentation du dispositif aux acteurs en contact avec la population ciblée.</li> <li>*Rencontres avec les mutuelles, assurance maladie...</li> </ul>
	-Chirurgiens dentistes

Partenaires de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Professionnels libéraux (Médecins, Infirmières...)</li> <li>-Professionnels du secteur social (UTAS, CCAS, CARSAT...)</li> <li>-CHV</li> <li>-SASPP et LHSS</li> <li>-CPAM</li> <li>-Mutuelles</li> </ul>
Moyens prévus pour l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Lieu repérable et repéré</li> <li>*Moyens humains : vacation de praticiens</li> <li>*Moyens matériels : fauteuil dentaire, fournitures de consommables</li> <li>....</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de dentistes libéraux sollicités et mobilisés</li> <li>-Nombre de personnes ayant bénéficié de soins bucco-dentaires</li> <li>-Nombre d'actes réalisés</li> <li>-Nombre de personnes réorientées vers le secteur libéral</li> </ul>

**Responsables Fiche action:**

**Mme CAUL-FUTY,**  
Directrice du CCAS

**Mme CESARI,**

Cadre du service social Centre Hospitalier Jacques Lacarin

**Mme MAZEL,**

Cadre du CHRS

**Contact :**

**Mme CESARI,**

Tel : 04 70 97 33 34

## ORIENTATION STRATEGIQUE 2

### Fiche Action2- 3 : Mise en place d'un D.A.H.L.I.R

AXE D'INTERVENTION	Favoriser l'accès des personnes en situation de précarité à la pratique régulière des activités physiques et sportives (APS) dans un but d'inclusion sociale et pour une meilleure hygiène de vie.
Intitulé de l'action	<b>DAHLIR-insertion</b> (Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers les Loisirs Intégrés et Réguliers)
Objectif de l'action	<p><u>Objectif général</u> : Favoriser une pratique régulière et autonome des APS dans un but hygiénique, de prévention, de reconstruction identitaire, de ré-affiliation sociale et d'inclusion sociale.</p> <p><u>Objectifs opérationnels</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir et organiser une pratique régulière des APS sous forme d'ateliers au niveau de l'ANEF</li> <li>- Favoriser une pratique autonome et régulière, individuelle ou encadrée en milieu associatif</li> <li>- Sensibiliser (si nécessaire) les clubs sportifs locaux à l'intégration de publics touchés par les différents services de l'ANEF</li> </ul>
Action de l'agence	Conventions d'objectifs et de financements du DAHLIR (action déjà soutenue au plan régional).
Action de la ville	Favoriser l'accès aux installations sportives municipales
Public ciblé	Publics âgés de 18 à 65 ans en situation précaire.
Étapes de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement d'un éducateur sportif localement, salarié du DAHLIR ou mis à disposition par convention</li> <li>- Réservation d'équipements sportifs</li> <li>- Information et sensibilisation des publics de l'ANEF</li> <li>- Organisation d'une pratique régulière des publics lors des ateliers, en les accompagnant progressivement vers une pratique autonome en milieu associatif</li> </ul>
Partenaires de l'action	ARS, DRJSCS Auvergne, DDCSPP 03, ANEF
Moyens prévus pour l'action	<p>Financement : ARS Auvergne, Centre National de Développement du Sport (CNDS)</p> <p>Encadrement : travailleur social de l'ANEF - référent du DAHLIR, éducateur sportif du DAHLIR</p> <p>Matériel : installations sportives de la collectivité (ville de Vichy, CREPS).</p>



Indicateur d'évaluation de l'action	Nombre de bénéficiaires des services de l'ANEF fréquentant les ateliers d'APS Assiduité des personnes aux ateliers Nombre de personnes ayant une pratique sportive régulière et autonome, dont nombre de personnes ayant souscrit une licence en club sportif
-------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Responsable Fiche action:**

**DDCSPP 03.**

**Contact :**

**Mr BIZET Yvan**

Conseiller d'animation sportive

Service Egalité des Chances, Jeunesse, Sport, Ville

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la

Protection des Populations de l'Allier

Tél. : 04 70 48 35 68

### ORIENTATION STRATEGIQUE 3

#### Fiche action3- 1 : Promotion des actions nutrition

AXE D'INTERVENTION	Promouvoir et développer des actions d'éducation à la santé par l'équilibre alimentaire et les activités physiques afin de prévenir l'obésité et lutter contre les maladies cardio-vasculaires.
Intitulé de l'action	Actions d'éducation alimentaire dans le cadre du Programme National Nutrition Santé (PNNS).
Objectif de l'action	-Promotion d'une alimentation saine et équilibrée chez les publics en situation de précarité. -Lutte contre les maladies cardio-vasculaires. -Signature de la charte PNNS : objectif 2014 ou 2015.
Action de l'agence	Animation du volet régional PNNS. Relais d'information et de diffusion des appels à projets. Partenaire financier.
Action de la ville	Pilotage de l'action
Public cible	Public bénéficiaire de l'épicerie solidaire. Public bénéficiaire des associations caritatives ou relevant d'autres réseaux de partenaires. Public habitant les quartiers prioritaires.
Etapas de l'action	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place d'ateliers de pratique culinaire encadrés par une conseillère en économie sociale et familiale du CCAS.</li><li>• Edition de fiches recettes.</li><li>• Partage des préparations afin de favoriser l'échange et la convivialité.</li><li>• Sensibilisation sur les différentes catégories d'aliments et leurs apports : intervention d'une diététicienne.</li><li>• Lien entre une alimentation saine et équilibrée et la prévention des maladies chroniques. Intervention de l'infirmière du CCAS et d'autres partenaires.</li><li>• Ouverture sur l'importance des activités physiques comme facteur de bonne santé.</li><li>• Evaluation par quizz ludique.</li><li>• Formation de formateur PNNS de l'infirmière afin de développer le PNNS sur le bassin vichyssois.</li></ul>

Partenaires de l'action	CCAS, CPAM, INPES, CAF, ARS, Diététicienne, Mutualité Française d'Auvergne, Réseau Vichy Diabète ... Puis partenariat à développer.
Moyens prévus pour l'action	*Cuisine équipée au centre Barjavel *Ingrédients fournis par l'épicerie solidaire
Indicateur d'évaluation de l'action	*Nombre de participants aux ateliers *Nombre d'ateliers effectués *Satisfaction des participants *Quizz ludique

**Responsable Fiche action:**

**Mme CAUL-FUTY**  
Directrice du CCAS

**Contact :**

**Melle WITTMANN Sabrina,**  
Infirmière au CCAS,  
Tel : 04 70 97 18 55

**Mme PERICHON Virginie,**  
CESF au CCAS,  
Tel : 04 70 97 18 73

## ORIENTATION STRATEGIQUE 4

### Fiche action4- 1 : ETAP AUVERGNE- Partenariat santé/sport

AXE D'INTERVENTION	Programme de prévention par les activités physiques et sportives Prévention des maladies cardio-vasculaires
Intitulé de l'action	ETAP Auvergne : Education à visée thérapeutique sous la forme d'un programme de réentraînement à l'effort
Objectif de l'action	Permettre, aux patients de devenir acteur de leur progression par des changements de comportements : reprise d'activité physique, réentraînement à l'effort, favoriser la poursuite de l'activité physique au terme du dispositif.
Action de l'agence	Animation territoriale, coordination, soutien à l'organisation du réseau de partenaires locaux. Convention d'objectifs et de moyens dans le cadre d'appels à projets.
Action de la ville ou de la CPAM	Animation de réunion et de groupes de travail
Public cible	Personnes atteintes de maladies chroniques pouvant bénéficier du programme : personnes diabétiques, obèses et BPCO. Les cardiopathies et rétinopathies évolutives sont des facteurs d'exclusion stricts du programme.
Etapes de l'action	Construction du réseau de partenaires (CH J.Lacarin (UTEF), Réseau Vichy diabète...) Conventions de partenariat à établir avec les différents partenaires Information et sensibilisation du public Mise en œuvre du programme de réentraînement à l'activité physique sur 3 mois Bilan, évaluation, suivi, mise en relation avec des associations locales disposant d'un éducateur formé pour assurer la pérennité de l'activité.
Partenaires de l'action	CH J.Lacarin (UTEF), Réseau Vichy diabète, médecins généralistes, ARS, Mutualité, CPAM.

Moyens prévus pour l'action	Equipe médico-sportive du pôle médical sportif du CREPS Vichy-Auvergne.
Indicateur d'évaluation de l'action	Nombre de conventions signées. Nombre de personnes ayant bénéficié de l'action. Nombre de bénéficiaires poursuivant des activités sportives régulièrement en sortie du dispositif et dans la durée (suivi post programme).

**Responsable Fiche action:**

Pôle médical sportif du CREPS Vichy-Auvergne.

**Contact :**

**Mme Mélanie RANCE**

Responsable Pôle médical sportif du CREPS Vichy-Auvergne

Tel 04 70 59 53 39

## ORIENTATION STRATEGIQUE 4

### Fiche Action4 -2 : EFFORMAUV - Partenariat santé/sport

AXE D'INTERVENTION	Programme de prévention par les activités physiques et sportives. Parcours de santé. Prévention des maladies cardio-vasculaires
Intitulé de l'action	<b>EFFORMAUV- Acquisition d'une culture commune-</b>
Objectif de l'action	Créer un réseau régional de professionnels de santé et du monde sportif pour une pratique de l'activité physique au bénéfice des porteurs de maladies chroniques.
Action de l'agence	Animation territoriale, coordination. Convention d'objectifs et de moyens dans le cadre d'appels à projets.
Action de la ville,	Animation de réunions et de groupes de travail. Promotion du dispositif auprès des associations locales.
Public ciblé	Professionnels de santé Educateurs sportifs
Étapes de l'action	<p>Elaborer le programme d'actions à partir de l'expérience menée en région Midi Pyrénées avec EFFORMIP.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les deux types de réseaux de professionnels (santé, sportifs)</li> <li>- Mettre en place des sessions de formation dans le domaine des activités physiques pour la santé.</li> <li>- Proposer un programme de formations « activité physique et santé » de type formation continue à l'attention des professionnels de santé et d'éducateurs sportifs diplômés sur deux territoires de la région : Allier et Haute-loire</li> <li>- Présentation et promotion des associations ayant des éducateurs formés auprès des patients du programme ETAP Auvergne..</li> </ul>

Partenaires de l'action	Comité Régional Olympique et Sportif, DDCSPP, Comités régionaux des Offices Municipaux des sports, Centre Médico-Sportifs de la région, Réseau Vichy diabète, Associations sportives locales...
Moyens prévus pour l'action	Financement du Programme de formation Budgets des opérateurs
Indicateur d'évaluation de l'action	Sur chaque territoire : Nombre de formations proposées Nombre de professionnels formés santé, éducateurs sportifs Nombre d'associations disposant de personnels formés.

**Responsable Fiche action:**

Pôle médical sportif du CREPS Vichy-Auvergne.

**Contact :**

**Mme Mélanie RANCE**

Responsable Pôle médical sportif du CREPS Vichy-Auvergne

Tel 04 70 59 53 39

## ORIENTATION STRATEGIQUE 5

### Fiche Action5- 1 : Actions de prévention des maladies chroniques multi partenariales

AXE D'INTERVENTION	Promouvoir et développer des actions de prévention afin de lutter contre les maladies chroniques.
Intitulé de l'action	Déployer des actions de santé publique pour lutter contre les maladies chroniques
Objectif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir les actions de prévention et d'éducation à la santé favorisant l'adoption de comportements favorables en agissant sur les facteurs de risque : diabète – cholestérol – hypertension – sédentarité - surpoids</li> <li>- Détecter les personnes à risques et proposer un suivi et des activités leur permettant d'agir sur leur santé.</li> <li>- Sensibiliser sur l'importance de pratiquer une activité physique régulière et l'intérêt d'une alimentation équilibrée</li> <li>- Informer les personnes sur l'importance des dépistages organisés des cancers</li> </ul>
Action de l'agence	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation territoriale</li> <li>- Contractualisation, Coordination, Appels à projets</li> </ul>
Action de la ville et des opérateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des actions communes de prévention ciblées sur les maladies chroniques</li> <li>- Bilans, suivis et mise en relation avec les professionnels de santé et les structures adaptées</li> </ul>
Public ciblé	Adultes et séniors
Étapes de l'action	<p>Mise en place d'une journée le 5 avril 2014, sur la prévention des maladies cardio-vasculaires :</p> <p>Parcours à destination du tout public afin de promouvoir l'adoption de comportements favorables à la santé en agissant</p>



	<p>sur les facteurs de risques (dépistages gratuits cholestérol – diabète – hypertension), conseils en matière de diététique et d'équilibre alimentaire, conférences animées par des médecins, promotion de l'activité physique par le biais de tests et d'initiation à des séances de découverte..</p> <p>Dans un 1<sup>er</sup> temps, détecter les personnes à risques le 5.04.14 et selon le cas, dans un 2<sup>ème</sup> temps, leur proposer un suivi pluriannuel et des activités leur permettant d'agir sur leur santé (parcours santé déclinant plusieurs modules complémentaires afin de lutter contre les maladies chroniques). Proposition de mise en place d'ateliers cuisine et de conseils personnalisés. Inciter le public à pratiquer une activité physique etc...</p> <p>Relayer les campagnes de dépistages organisés des cancers. Organiser et mettre en place des journées de sensibilisation lors de manifestations grand public ou au sein de structures accueillant des populations concernées par les tranches d'âge ciblées. Un effort particulier doit être fait en direction des populations les plus vulnérables.</p>
Partenaires de l'action	Mutualité Française Auvergne – CPAM 03 – CH J.Lacarin (UTEP) – Réseau Vichy Diabète – CCAS Vichy – CREPS – DDCSPP et comités sportifs départementaux – ABIDEC – ANEF-IFSI.
Moyens prévus pour l'action	Budgets des opérateurs – ARS
Indicateur d'évaluation de l'action	<p>Nombre de participants par action</p> <p>Nombre de personnes dépistées par type de manifestation et analyse des résultats</p> <p>Nombre de personnes intéressées par la mise en place d'un parcours santé en aval de la manifestation du 5 avril 2014</p> <p>Evaluation du nombre d'inscriptions à des Associations sportives</p>

**Responsables Fiche action :**

**Mme AGUILERA,**  
Réseau Vichy Diabète,  
**Mme CHASSOT,**  
CPAM, Service Prévention  
**Mme RENOUX,**  
Mutualité Française Auvergne

**Contact :**

**Mme RENOUX,**  
Tel : 04 70 46 39 34